



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multi activités, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre BILLEN, Maire.

Présents : Ms. Pierre BILLEN, M. Joël HUELLOU, Thomas RIBAUT, Emmanuel BERTHON, Francis MALBETE, Thierry PASQUIER, Olivier PASSAS, Christian TIRLOY, Mmes Suzanne MOUGEOT, Mylène PREVOST, Béatrice BOUCHAUDY, Denise TORCHEUX, Christèle COCHET, Christelle MALEAPPA.

Absents excusés : Isabelle FAURE donne pouvoir à Denise TORCHEUX
Raynal DEVALLOIR donne pouvoir à Joël HUELLOU
Isabelle CROZE donne pouvoir à Suzanne MOUGEOT
Josette PICARD donne pouvoir à Thomas RIBAUT
Olivier LYRE donne pouvoir à Christèle COCHET

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 30.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Béatrice BOUCHAUDY est désignée secrétaire de séance.

II. PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2014

M. Christian TIRLOY se plaint que le procès verbal ne reflète pas dans l'intégralité les débats du conseil municipal. De ce fait, M. Christian TIRLOY et Mme Christelle MALEAPPA refusent de le signer.

A chaque séance de conseil, M. TIRLOY (tête de la liste d'opposition "G.R. Ensemble à St Martin de Nigelles) impose à l'assemblée d'interminables logorrhées dont le contenu, parfois incompréhensible, est impossible à retranscrire intégralement.

Devant de nombreuses interventions et afin d'assainir les débats, il est envisagé de mettre en place un règlement intérieur qui limitera le temps de parole de chacun.

III. RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Suivant l'article L.2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la co-maîtrise d'ouvrage du plateau sportif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

IV. ELECTIONS SENATORIALES

Les conseils municipaux de toutes les communes du département de l'Eure et Loir sont appelées à se réunir impérativement le 20 juin afin d'élire au scrutin secret leurs délégués à l'élection des sénateurs du 28 septembre 2014.

Suivant l'arrêté préfectoral 2014-06-14, 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants doivent être désignés au scrutin de liste proportionnel.

De plus, chaque liste de candidats aux fonctions de délégués titulaires et de délégués suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Ont été reçues les déclarations de candidatures suivantes :

Liste "Vivre à Saint Martin" : Pierre BILIEU, Denise TORCHEUX, Joël HUELLOU, Béatrice BOUCHAUDY, Francis MALBETE, Suzanne MOUGEOT, Raynal DEVALLOIR, Isabelle CROZE.

Résultats de l'élection des délégués titulaires :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 4
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

Résultats de l'élection des délégués suppléants :

- e. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- f. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
- g. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7
- h. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 12

Ont obtenus :

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Vivre à Saint Martin de Nigelles	15	5	3

Sont proclamés délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des Sénateurs :

Nom et prénom de l'élu(e)	Liste sur laquelle il ou elle figure	Mandat de l'élu(e)
BILIEU Pierre	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Titulaire
TORCHEUX Denise	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Titulaire
HUELLOU Joël	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Titulaire
BOUCHAUDY Béatrice	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Titulaire
MALBETE Francis	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Titulaire
MOUGEOT Suzanne	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Suppléant
DEVALLOIR Raynal	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Suppléant
CROZE Isabelle	Vivre à Saint Martin de Nigelles	Suppléant

M. TIRLOY prend la parole pour se plaindre que l'équipe "Vivre à St Martin de Nigelles" ne l'ait pas contacté en vue de constituer une liste commune.

Le Maire tient à répondre qu'il a lui-même annoncé à M. TIRLOY son intention de présenter une liste.

M. TIRLOY n'a jamais exprimé son désir d'en faire partie.

En conclusion, M. TIRLOY accuse le Maire de manœuvre "politique".

V. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rôle de la commission d'appel d'offres. Il précise que le maire est président de droit et qu'il est nécessaire d'avoir 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Le mode de scrutin est un scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire demande si le vote peut se faire à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Une seule liste est présentée :

Liste 1 :

Titulaires : Joël HUELLOU, Olivier PASSAS, Christian TIRLOY.

Suppléants : Emmanuel BERTON, Christèle COCHET, Christelle MALEAPPA.

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 9

a obtenu :

Liste 1 : 19 voix

M. Joël HUELLOU, M. Olivier PASSAS, M. Christian TIRLOY ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés délégués titulaires de la commission d'appel d'offres.

M. Emmanuel BERTHON, Mmes Christèle COCHET et Christelle MALEAPPA ayant obtenus la majorité absolue ont été proclamés délégués suppléants de la commission d'appel d'offres.

VI. CO-MAITRISE D'OUVRAGE DU PLATEAU SPORTIF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de convention de co-maitrise d'ouvrage pour le plateau sportif. Cette convention est nécessaire pour la prise en charge du financement de ce projet par la CCVD. Le montant supporté par la CCVD est de 64 939,34 € HT. Le montant total du projet est de 81 491,98 € HT, couvert par une subvention au titre du FDAIC et une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve cette convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30 et donne la parole au public.

Questions du public :

Il n'y a pas eu de questions. Le Maire a été invectivé à propos du SCOT par une personne qui ne s'est pas présentée mais qui figurait sur la liste conduite par M. TIRLOY.

**Le Maire,
Pierre BILIEN.**

**Le secrétaire de séance,
Béatrice BOUCHAUDY.**

CIVILITE	NOMS	PRENOMS	SIGNATURES
Monsieur	BILIEN	Pierre	
Madame	FAURE	Isabelle	Donne pouvoir à Denise TORCHEUX
Monsieur	DEVALLOIR	Raynal	Donne pouvoir à Joël HUELLOU
Madame	CROZE	Isabelle	Donne pouvoir à Suzanne MOUGEOT
Madame	MOUGEOT	Suzanne	
Madame	PICARD	Josette	Donne pouvoir à Thomas RIBAUT
Madame	TORCHEUX	Denise	
Monsieur	MALBETE	Francis	
Madame	BOUCHAUDY	Béatrice	
Monsieur	HUELLOU	Joël	
Monsieur	PASQUIER	Thierry	
Monsieur	BERTHON	Emmanuel	
Monsieur	RIBAUT	Thomas	
Madame	PREVOST	Mylène	
Monsieur	PASSAS	Olivier	
Monsieur	LYRE	Olivier	Donne pouvoir à Christèle COCHET
Madame	COCHET	Christèle	
Monsieur	TIRLOY	Christian	
Madame	MALEAPPA	Christelle	